

DIVISION DE LA GESTION  
DES ENSEIGNANTS

DGE/FB/AK/DS/2008-2009 N°56

**Affaire suivie par :**

Anne Karm

**DGE.4**

☎ : 01.30.83.43.86 ☎ : 01.30.83.46.89

**DGE.5**

☎ : 01 30 83.52.30 ☎ : 01.30.83.52.90

**DGE.6**

☎ : 01.30.83.43.51 ☎ : 01.30.83.46.84

**DGE.7**

☎ : 01.30.83.52.31 ☎ : 01.30.83.52.90

**DGE.8**

☎ : 01.30.83.43.51 ☎ : 01.30.83.50.08

**Diffusion :**

Pour attribution : A Pour information : I

I	IA		Ets Privés
I	Inspections		Universités
	CT - CM		IUT
	Chefs Div.		Gds étab. Sup.
	Chefs Serv.	I	IUFM
A	LYC		CROUS
A	CLG	I	CRDP
A	LP		DRONISEP
A	EREA/ERDP	I	DRJS
	CIO	I	SIEC
	APE (ass. Parents élèves)	I	Représentants des personnels
Autre : CNED			

**Nature du document :**

- nouveau  
 modifié  
 reconduit

**Calendrier :**

Date de la campagne

**du 6 février 2009 au 16 mars 2009**

Retour des notices avant

**le 23 mars 2009**

**x** au rectorat

à l'IA, service

**Le présent document comporte :**

Circulaire 1 2 p  
 Annexes 7 19 p  
 Total 21 p

Versailles, le 4 février 2009

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE DE VERSAILLES  
 CHANCELIER DES UNIVERSITES

A

MESDAMES ET MESSIEURS

- les chefs d'établissement - pour attribution
- Les inspecteurs d'académie, DSDEN, - pour information

**OBJET : Notation administrative année 2008-2009 des personnels :**

- enseignants titulaires et stagiaires
- d'éducation titulaires

J'ai l'honneur de vous demander de procéder à la notation administrative des personnels cités en objet.

Je tiens à vous rappeler l'importance que j'attache à la notation administrative des personnels qui doit être un moment privilégié d'échange constructif sur la manière de servir de l'agent noté. J'appelle d'ailleurs votre attention sur l'intérêt d'anticiper cet entretien avec les intéressés dès l'apparition de problèmes ou la persistance de ceux-ci.

La notation administrative évalue le rôle joué par l'enseignant au sein de l'établissement, son sens du travail en équipe et la qualité de ses relations avec l'ensemble de ses interlocuteurs. Elle est à dissocier de la notation pédagogique qui s'appuie sur la situation observée en classe par l'inspecteur et sur l'ensemble des activités pédagogiques du professeur.

Je souhaite que la cohérence et la transparence président à tous les stades de la procédure.

**1) Vous devrez saisir dans l'application GI/GC par sconet :  
 du 6 février 2009 au 16 mars 2009**

- une appréciation évaluative (pavés) allant de « très bien » à « médiocre ».
- une appréciation littérale, objective, formulée de manière explicite et en cohérence avec la proposition de note et l'appréciation évaluative.
- Une proposition de note chiffrée selon une grille pour chaque corps (annexes 4-1 à 4-7).

**2) Me transmettre les fiches de notation** signées des intéressés accompagnées des pièces justificatives (recours et rapports complémentaires).

**au plus tard pour le 23 mars 2009**

|

3) Porter à la connaissance de l'ensemble des agents concernés cette circulaire et ses annexes.

4) Communiquer aux intéressés leur proposition de note et les appréciations.

5) Les informer de la possibilité que votre proposition de note, si elle se situe hors grille, puisse être harmonisée et donc susceptible d'un recours éventuel de leur part.

Je compte sur votre collaboration pour le respect des présentes consignes et des délais qui sont des atouts majeurs de la réussite de cette campagne de notation.

Le Recteur de l'Académie



Alain BOISSENOT